



## Changement de nom de famille suite à une adoption plénière

Par **lili069**, le **04/08/2019** à **12:04**

Bonjour,  
Mon beau-père m'a adopté à l'âge de 10 ans en faisant une adoption plénière car il était marié à ma mère.  
A l'âge de 28 ans, je souhaite reprendre le nom de famille de mon père biologique. Est-ce possible de faire la démarche sachant que mon père biologique vient de décédé ?  
Si je change de nom de famille, est-ce que je pourrais conserver tous mes diplômes ?  
Est-ce que je devrais repasser le permis de conduire ?  
Merci d'avance pour votre retour.  
Cordialement,

Par amajuris, le 04/08/2019 à 12:27

bonjour,rnrnL'adoption plénière va créer un nouveau lien de parenté entre le parent adoptant et l'enfant (l'adopté) de son conjoint et va supprimer alors les liens de parenté qui existaient déjà entre l'adopté et son autre parent biologique.rnrnsources  
<https://www.justice.fr/sites/default/files/NReg.%20adoption%20pl%C3%A9ni%C3%A8re%20de%20l%20>  
rnrnvous ne pouvez donc pas reprendre le nom de famille de votre père biologique que vous n'avez jamais du porter puisque vous n'aviez, sans doute, que le nom de votre mère comme nom de famille à votre naissance.rnrnsi vous avez pu être adopté plénièrement c'est que vous étiez dans une des situations suivantes:rnrnrnVotre mère est l'unique parent inscrit sur votre acte de naissance d'origine.rnvotre père biologique s'était vu retirer l'autorité parentale.rnrnsalutationsrnrnrnrnrnl'adoption plénière est irrévocable.rnrnsalutations

Par **lili069**, le **04/08/2019** à **12:39**

Merci pour votre réponse. rnrnCdt,